



VILLE de HOUDAN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES-VERBAL

Conseil d'Administration du C.C.A.S

Jeudi 17 Octobre 2024 à 11 heures 00

Présidence : Madame Christine DEBLOIS-CARON, Vice-Présidente du CCAS

Présents :

Mesdames Christine DEBLOIS CARON, Thérèse GAUTIER, Nathalie GUYOMARD, Michelle BESNARD
Messieurs Julien BOURGOGNE et Jean-Pierre DURET

Absents excusés représentés :

Monsieur Jean-Marie TETART donne pouvoir à Madame DEBOIS-CARON

Absent excusé :

Monsieur Philippe SERAY

Administration : Madame Nadège ROCHEREAU

Le Conseil d'administration

Sous la présidence de Madame Christine DEBLOIS-CARON

1. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 SEPTEMBRE 2024**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. **AIDES FACULTATIVES**

1 dossier a été proposé et accepté pour une aide.

N° de délibération	Objet	Montant accordé
17/2024	Aide financière pour prise en charge d'une facture d'électricité	226.60 €
TOTAL		226.60 €

3. DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF DU CCAS DE HOUDAN

SECTION D'INVESTISSEMENT

❶ Travaux en cours – Subvention d'Equipements –

Le CCAS finance grâce à un leg des travaux de réhabilitation de bâtiments pour les restos du cœur.

La subvention d'équipement versée par le CCAS au titre de ce financement est fractionnée : chaque année, le CCAS émet un mandat jusqu'à la fin des travaux.

Ainsi, en 2023, le CCAS a réglé la somme de 9 300 € et cette année il va mandater la somme de 2 692,06 €. Mais les travaux ne seront pas terminés.

L'instruction budgétaire M57 prévoit qu'"*En cas de paiement échelonné* [d'une subvention d'équipement], *les sommes versées sont comptabilisées en actif en cours chez l'entité versante jusqu'à la date de mise en service de l'immobilisation financée*". Au cas présent, cette subvention d'équipement doit donc être mandatée au **compte 2324 et faire l'objet d'une fiche inventaire unique**.

Lorsque le bien financé sera achevé, l'actif en cours sera transféré au compte 204. Il s'agira d'une **opération d'ordre non budgétaire: Débit compte 204xx dédié /crédit compte 2324**.

Il est possible de virer les crédits du chapitre 204 au chapitre 23 par décision de l'ordonnateur s'il y a été autorisé lors du vote du budget par le conseil d'administration et si ce mouvement de crédits reste dans l'enveloppe autorisée (7.5 % des dépenses réelles soit maximum 2 948,65 €). Le montant inscrit au compte 2041412 étant conséquent au budget 2024 (environ 36 K€), il convient de prendre une décision modificative.

Pour ce faire, je vous propose de transférer la somme de 35 833,89 € de l'article 2041412 « Subvention d'équipement versée aux organismes publics – bâtiments et installations – Communes » vers l'article budgétaire 2324 « immobilisations incorporelles en cours – Subventions d'équipements versées ».

Chap	Article	Fonction	Libellé	Ouverture dépenses	Annulation dépenses	Ouverture Recettes	Annulation Recettes
204	2041412	420	Subvention d'équipement versée aux organismes publics – bâtiments et installations – Communes		35 833,89		
204	2041412	420	Subvention d'équipement versée aux organismes publics – bâtiments et installations – Communes			9 300,00	
23	2324	420	Immobilisations en cours – Subventions d'équipements versées	45 133,89			
TOTAUX				+ 9 300,00		+ 9 300,00	

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 7 VOIX POUR, approuve la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif adopté le 11 Avril 2024,

Considérant que la subvention d'équipements votée lors du budget primitif 2024 sera réglée en plusieurs fois pour les travaux de réhabilitation des bâtiments des Restos du Cœur et qu'il convient donc de transférer les crédits sur l'article budgétaire 2324 « immobilisations en cours – subventions d'équipements versées »,

Article 1 : Adopte la décision modificative n° 1 au Budget 2024 du CCAS de Houdan suivante :

Chap	Article	Fonct	Libellés	Ouverture de dépenses	Annulation de dépenses	Ouverture de recettes	Annulation de recettes
204	2041412	420	Subvention d'équipement versée aux organismes publics – bâtiments et installations – Communes		- 35 833,89		
204	2041412	420	Subvention d'équipement versée aux organismes publics – bâtiments et installations – Communes			+ 9 300,00	
23	2324	420	Immobilisations en cours – Subventions d'équipements versées	+ 45 133,89			
Total Section d'investissement				+ 45 133,89	- 35 833,89	+ 9 300,00	0,00
				+ 9 300,00		+ 9 300,00	
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 1				+ 9 300,00		+ 9 300,00	

4. POINT SUR SEMAINE BLEUE

Madame Deblois-Caron fait un retour sur la semaine bleue qui a eu lieu du 30 septembre au 5 octobre 2024.

Cette année, le pays houdanais s'est associé à l'EHPAD de Houdan afin de proposer diverses actions à la fois aux résidents de l'EHPAD et aux seniors du territoire houdanais.

La semaine a débuté par un Forum, le mardi 1^{er} octobre, qui était organisé à Orgerus auquel différents prestataires étaient venus présenter leurs services (service à la personne, aménagement, prévention et sécurité du domicile, conseils diététiques – prévention du diabète, aide administrative, portage de repas, activités et associations pour senior).

Etaient également présents des professionnels en matériel médical, audio-prothésiste et opticien mobile ainsi qu'un conseiller numérique de l'association PIMMS Yvelines proposant diverses dates pour des ateliers numériques auxquels les seniors pouvaient s'inscrire. Ces sessions se dérouleront du 14 octobre au 16 décembre à la Passerelle, 31 rue d'Epernon à Houdan.

Comme l'an dernier, le département avait également mis à disposition de ce forum son camion « Showroom mobil pour l'adaptation du logement ».

Le jeudi 3 octobre, une « journée bien-être pour les seniors » était organisée à la salle des Fêtes de Houdan. Cette journée réunissait divers professionnels (naturopathe, professeur de yoga, masseuse, professeur de reiki) proposant plusieurs ateliers offrant bien-être, relaxation, équilibre alimentaire. Une initiation aux casques numériques étaient également proposée aux personnes présentes.

Enfin, cette semaine s'est terminée par la « traditionnelle » marche intergénérationnelle organisée en collaboration avec les associations Hou?dan la Nature et les « Pêcheurs de la Vesgre ». Ainsi, seniors, résidents de l'EHPAD, et élèves de notre école élémentaire, ont pu participer à un parcours commenté tout au long des chemins bordant la Vesgre.

Les membres du CCAS demandent s'il serait possible de remettre en place une session avec la naturopathe qui a eu beaucoup de succès lors de la journée Bien-être.

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Colis de Noël : Madame Deblois-Caron rappelle que la distribution des colis de fin d'année aura lieu le samedi 14 Décembre. Le rendez-vous est donné à 9h00 aux Services Techniques comme chaque année.

La séance est terminée à 11 h 45.

Pour extrait et certifié conforme,

Houdan, le 21 Octobre 2024

Christine Deblois-Caron
Vice-Présidente du CCAS

